



DÉCLARATION UNIQUE ET SIMPLIFIÉE DES COTISATIONS SOCIALES ET CONTRAT DE TRAVAIL

Guichet Unique pour l'emploi d'artistes ou de techniciens par des organisateurs de spectacles vivants qui n'ont pas activité principale ou pour objet le spectacle (Ordonnance n° 2003-1059 du 6 novembre 2003 et décret n° 2003-1371 du 31 décembre 2003)

CETTE DÉCLARATION REGROUPE LES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES (Y COMPRIS DADS) ET CONTRIBUTIVES AUPRÈS DES ORGANISMES SUIVANTS : Afdas, Assédic, Audiens, Cmb, Congés Spectacles et Urssaf

CETTE DÉCLARATION SPÉCIFIQUE CONCERNE

POUR ADHÉRER, CALCULER VOS CHARGES SOCIALES, EFFECTUER VOS DÉCLARATIONS ET COMMANDER VOS FORMULAIRES, VOUS POUVEZ :

- Vous connecter sur Internet www.guso.com.fr ou
- téléphoner au ☎ N° Azur 0 810 863 342 (prix appel local)

N° DUS : 5

N° Employeur :

V3

1 EMPLOYEUR

NIR ou N° SIRET

Code APE/NAF

WEB

Convention Collective

ou N°

Téléphone

Fax 0

Effectif mensuel moyen de l'année précédente arrêté au 31/12 (cf. notice)

Titulaire licence de spectacle → OUI N°

NON

2 SALARIE

N° Sécurité Sociale (NIR)

Date de naissance

N° INTERNE Guso

0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

Régime spécifique Alsace/Moselle applicable

OUI

Retraité

Fonctionnaire

Nom de naissance

Prénom

Nom d'usage (Nom de épouse, etc.)

Téléphone

Adresse N°

Bât.

Voie

Complément Adresse

Domicile fiscal hors de France OUI

Code Postal

Commune

Si N° de Sécurité Sociale absent → Nationalité

Lieu de naissance

→ Département

Commune

Pays de naissance

Sexe (F.) (M.)

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

3 EMPLOI OCCUPÉ

Cadre

Objet du contrat de travail

Adresse du lieu du spectacle

Numéro Objet

Période d'emploi (dates de début et de fin du contrat de travail) et nombre de jours travaillés

du 20

au 20

1 - Artiste Nombre d'heures effectuées

soit Nombre de cachets

2 - Technicien / Ouvrier Nombre d'heures effectuées

Date et heure d'embauche 20 à h

A remplir si nécessaire Période d'essai (en jours)

Une attestation mensuelle d'emploi valant bulletin de paie est adressée au salarié par le Guso.

Mention précise des jours travaillés (répétitions et représentations)

4 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION (voir notice)

A Salaire brut 0 0

B Avantage en nature 0 0

C Si particulier employeur, indemnité compensatrice de congés payés OUI NON

→ Si oui, montant : 10 % de (A+B)

D Frais professionnels 0 0

E Déduction pour frais professionnels avec accord du salarié

→ 20 % 25 % NON

F Application du forfait Urssaf OUI NON

G Cotisations et contributions à verser 0 0

H Salaire horaire brut 0 0

I Salaire net 0 0

J Date versement salaire 20

5 EMPLOYEUR

Je soussigné(e),

Nom Prénom

agissant en qualité de

précise le motif de cessation du contrat de travail

→ Fin de contrat de travail à durée déterminée

→ Rupture anticipée à l'initiative de l'employeur ou du salarié

certifie que les renseignements indiqués sont exacts et conformes

Signature de l'employeur ou de son représentant (obligatoire)

Fait le

6 SALARIE

Je soussigné(e),

Nom Prénom

→ accepte le présent contrat de travail

→ déclare être dans l'entreprise mentionnée ci-dessus, mandataire social, associé, conjoint du chef d'entreprise OUI NON

" Lu et approuvé "

Signature du salarié (obligatoire)

Fait le

Ce feuillet doit être adressé par l'employeur au Guso - Guichet Unique Spectacle Vivant - TSA 20134 - 69942 LYON Cedex 20 dans les 15 jours suivant la fin du contrat de travail, accompagné du règlement libellé à l'ordre du Guso.

DAU1117 - 1/07 - LES INFORMATIONS COLLECTÉES DANS CE DOCUMENT SONT SOUMISES AU DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION PRÉVU PAR LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 MODIFIÉE RELATIVE AUX FICHES, À L'INFORMATIQUE ET AUX LIBERTÉS.